

Ce jour, à vingt heures trente, les membres de la commission administrative du C.C.A.S. se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean MARTINAGE, Maire.

Membres présents :

Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Loré VINDRY, Martine BLOUIN, Bertrand GONIN, Xandrine GUERIN, Régine PASQUIER, Karine BOURY.

Membre absent :

Jean-François DUTHILLEUL a donné procuration à Bertrand GONIN

À l'ordre du jour :

- ☒ Vote du Compte Administratif 2019,
- ☒ Vote du Compte de Gestion 2019,
- ☒ Vote de l'Affectation du Résultat 2019,
- ☒ Vote du Budget Primitif 2020,
- ☒ Vote des Subventions aux Associations pour l'année 2020,
- ☒ Questions et Informations diverses.

Les membres de la Commission Administrative approuvent le Compte-Rendu de la séance du 07 janvier 2020

Vote du Compte Administratif 2019

Le Bureau du CCAS délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean MARTINAGE, Maire et Président du CCAS.

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisés de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le bureau sous la présidence de Madame Loré VINDRY, adjointe déléguée, (8 votants, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, après la discussion, selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales), à la majorité :

- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ▶ **STATUE** sur le résultat de la section de fonctionnement :
 - ☒ **Excédent : 1.311,36 €**
- ▶ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019,
- ▶ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Compte de Gestion 2019

Après que soit voté le compte administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Président présente au Bureau du CCAS, le Compte de Gestion 2019 du Budget du CCAS dressé par Madame LONGHINI, Receveur Municipal de la Trésorerie de l'Arbresle.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans leurs écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- le montant de toutes les opérations d'ordre,

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratif et de gestion 2019,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame LONGHINI, Receveur Municipal de la Trésorerie de l'Arbresle, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **ACCEPTE** le Compte de Gestion 2019 du Budget du CCAS tel qu'il a été présenté.

Vote de l'Affectation du Résultat 2019.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **1.311,36 €**,
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €,

La Commission, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	240.64 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1.070.72 €
C. Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	1.311,36 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'investissement	0,00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement F	= D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	= G+H 1.311,36 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	1.311,36 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Vote du Budget Primitif 2020

Le Bureau du CCAS à l'unanimité,

- ▶ **VOTE** le présent budget

✎ *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*

Vote des Subventions aux Associations pour l'année 2020

Monsieur le Maire donne lecture des différentes subventions proposées pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité :

- ▶ **OCTROIE** les subventions suivantes.

<i>Restaurant du cœur</i>	<i>306,00€</i>
<i>ADMR</i>	<i>306,00€</i>
<i>Association des volontaires de sang</i>	<i>61,00€</i>
<i>APHRA</i>	<i>61,00€</i>
<i>Solidarité Partage</i>	<i>306,00€</i>
<i>Montant total :</i>	<i>1.040,00€</i>

Questions et Informations Diverses

Le repas des Aînés du 23 février 2020 s'est très bien déroulé. Les 86 convives ont très apprécié le repas préparé par le traiteur « Maison BASTIEN » à LENTILLY.

Un diaporama relatant les évènements de l'année 2019 a été présenté par Loré VINDRY.

L'ambiance était joyeuse et la journée fut conviviale.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses abordées, la séance est levée.

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Ghislaine LALBERTIER

Bertrand GONIN

Karine BOURY

Martine BLOUIN

Jean-François DUTHILLEUL

Xandrine GUERIN

Régine PASQUIER